



Attestation d'études collégiales (AEC) TECHNIQUES D'INTERVENTION EN MILIEU CORRECTIONNEL (JCA.0V)

Processus de sélection

Contingentement : 32

Condition d'admission : Satisfaire aux conditions générales d'admission au collégial pour les candidats de l'AEC.

Sélection : Les candidats présentant un dossier scolaire jugé suffisant seront convoqués aux tests d'évaluation et de classement qui auront lieu **le 15 mars 2025**. Les candidats qui obtiendront le meilleur classement recevront une offre d'admission et des directives pour s'inscrire¹. Des candidats seront placés en liste d'attente en tenant compte de leur classement².

Classement : Le rang du candidat dans le classement est déterminé selon son **dossier scolaire (20 %), entrevue (50%) et test d'aptitude (30%)**.

Date et coût des tests : Les tests auront lieu **le 15 mars 2025**. La présence est obligatoire (aucun changement de date n'est possible). Les frais pour les tests d'évaluation et de classement sont de 75 \$ (argent comptant), payables sur place la journée même des tests.

¹ Le candidat **ne doit pas avoir été reconnu coupable d'un acte criminel** pour être admis au programme. **Il devra en faire la preuve pour pouvoir commencer la session.**

² La liste d'attente sera valide jusqu'à la rentrée scolaire de l'automne.